

AVIS DE LA COMMISSION

24 janvier 2001

ANTARENE 5 %, gel
(Tube de 50 g)

Laboratoires ELERTE

Ibuprofène

Date de l'AMM: 27 novembre 2000

Caractéristique de la demande : inscription Sécurité Sociale et Collectivités

I - CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT SELON LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE A PARTIR DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Principe actif

Ibuprofène

Originalité

ANTARENE est actuellement commercialisé à 100 mg, 200 mg et 400mg en comprimé pelliculé dans l'indication "traitement symptomatique des douleurs d'intensité légère à modérée et/ou des états fébriles".

Indications

Traitement symptomatique en traumatologie bénigne : entorses, contusions.
Traitement symptomatique des tendinites superficielles.

Posologie

Réservé à l'adulte (plus de 15 ans).

1 application, 3 fois par jour.

II - MÉDICAMENTS COMPARABLES SELON LA COMMISSION

Classement dans la classification ATC (2000)

M	:	Muscle et squelette
02	:	Topiques pour douleurs articulaire et musculaire
A	:	Topique pour douleurs articulaire et musculaire
A	:	Anti-inflammatoires non stéroïdiens à usage topique
13	:	Ibuprofène

Classement dans la nomenclature ACP

M	:	Système locomoteur
C8	:	Pathologie traumatique
P2	:	AINS actifs par voie locale
P2-1	:	Anti-inflammatoires non stéroïdiens « purs »

Médicaments de comparaison de la classe pharmaco-thérapeutique de référence, le cas échéant, médicaments à même visée thérapeutique dans le cadre des classements effectués ci-dessus

Médicament de comparaison :

DOLGIT 5 %, crème (tube de 50 g) renfermant le même principe actif au même dosage et la même voie d'administration.

Médicaments à même visée thérapeutique :

L'ensemble des anti-inflammatoires administrés par voie locale.

III - CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE LA TRANSPARENCE
--

Service médical rendu

Les affections concernées (tendinites superficielles, entorses et contusions) par cette spécialité n'engagent pas le pronostic vital du patient, n'entraînent pas de complication grave, ni de handicap.

Cette spécialité entre dans le cadre d'un traitement symptomatique.

Le rapport efficacité / effets indésirables de cette spécialité est moyen.

Cette spécialité est un médicament de première intention.

Il existe des alternatives.

Le niveau de service médical rendu pour cette spécialité est modéré.

Amélioration du service médical rendu

ANTARENE 5 % gel n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu par rapport à DOLGIT 5 %, crème.

Recommandations de la Commission de la Transparence

Avis favorable à l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et sur la liste des produits agréés à l'usage des collectivités et divers services publics dans toutes les indications et aux posologies de l'AMM.

Taux de remboursement : 35 %